

Gare lacustre à Ouchy 1000 Lausanne / VD

Architecte : R. Gindroz, SIA,
Lausanne

Ingénieur R. Bolomey, SIA,
Lausanne

*Coordonnées
topographiques* 150.700 / 737.750

*Plan
de situation*

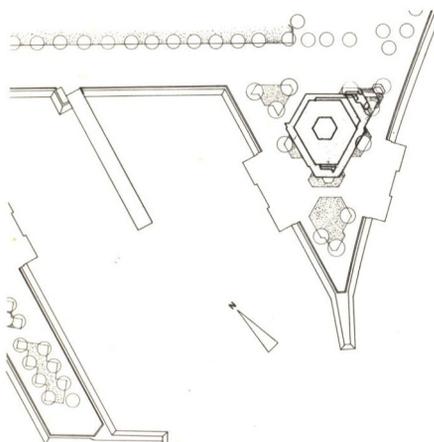


Photo Airège

Conception 1968

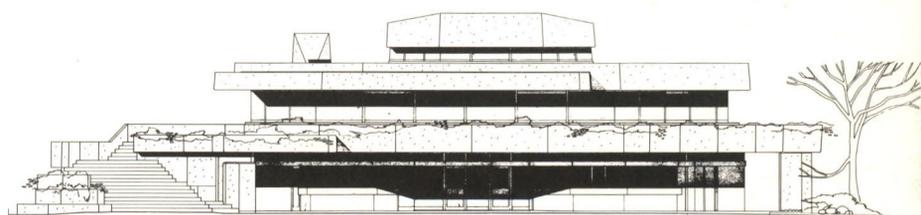
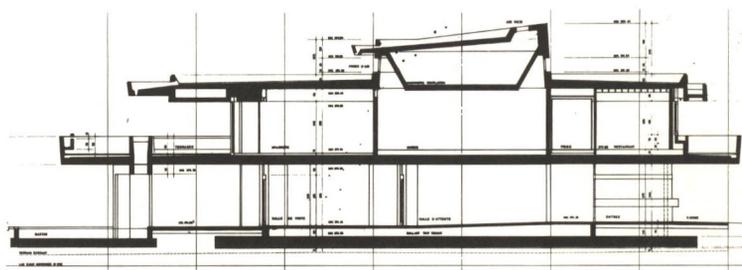
Réalisation 1970-1971

Programme

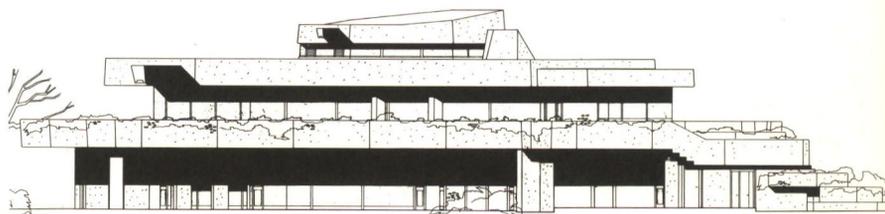
Bâtiment destiné à remplacer les services de douane ainsi que les locaux de la Compagnie générale de navigation, de même que l'ancien restaurant « Le Débarcadère », voué à la démolition vu son état de vétusté. Le parti choisi consiste à utiliser le rez-de-chaussée pour toutes les fonctions administratives et publiques, soit :

- Les locaux de douane, salle de contrôle, bureaux pour douaniers et gardes-frontières ;
- bureau de gendarmerie ;
- les locaux de la CGN, caisse, vestiaire et radeleur ;
- les dépôts du restaurant, kiosque, cabines TT.

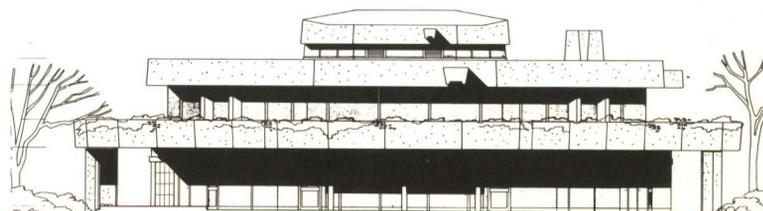
Le 1^{er} étage est réservé au restaurant.



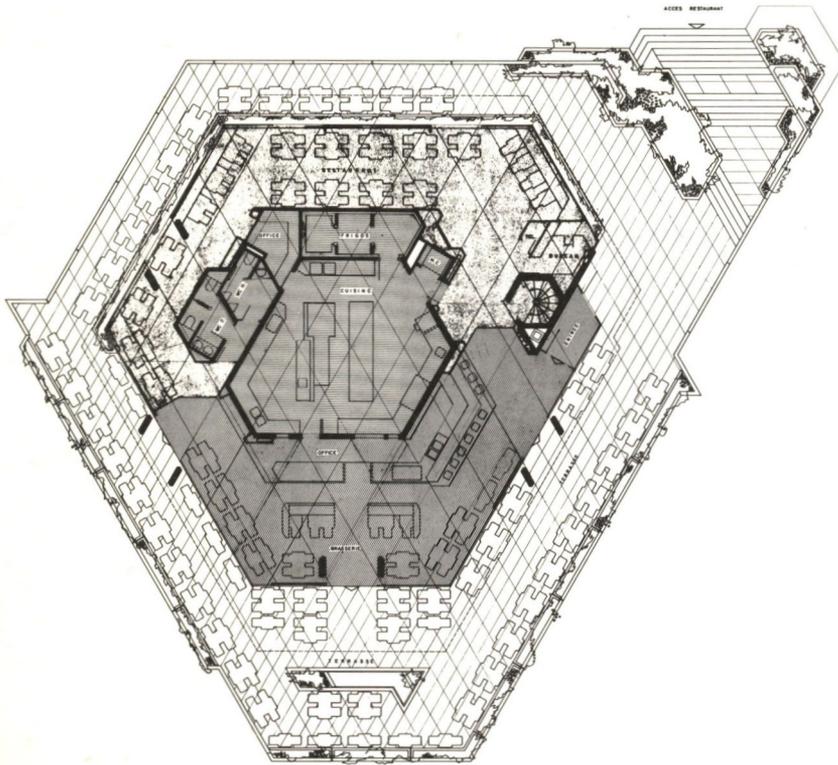
Façade nord-est



Façade sud

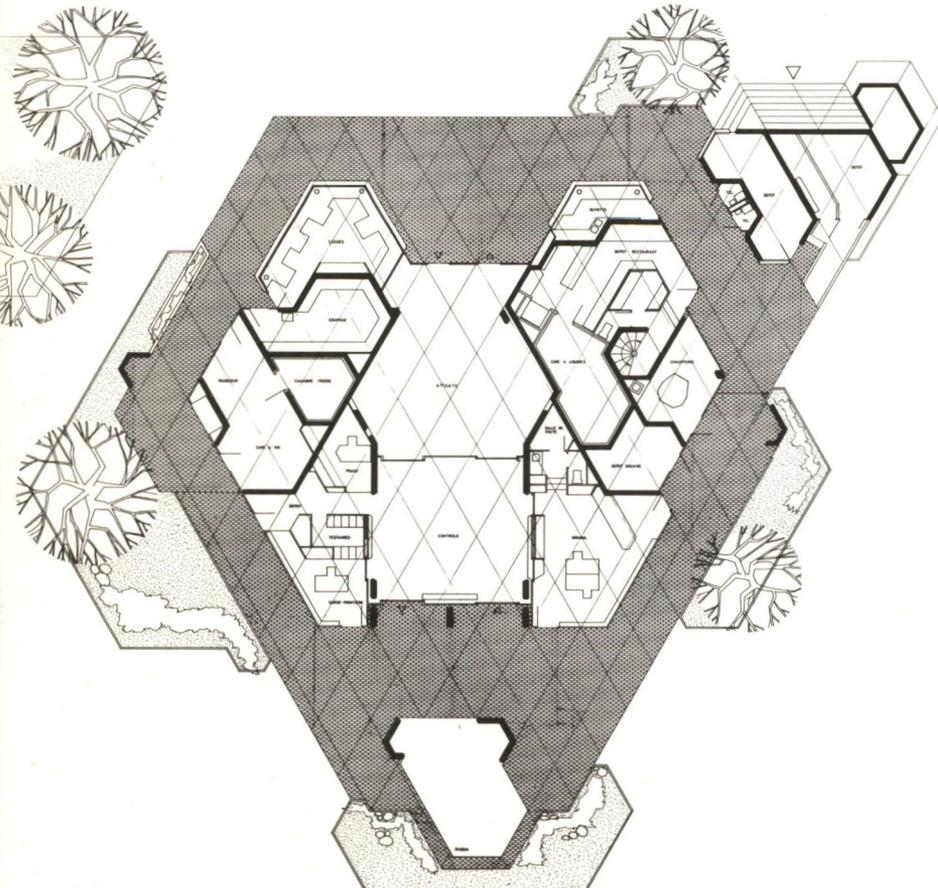


Façade sud-ouest



Plan de l'étage

Plan du rez-de-chaussée



Le restaurant et la brasserie (155 places) sont répartis autour d'un noyau central ; celui-ci est destiné aux locaux de service, cuisine, office, chambres froides, monte-charge, etc. La terrasse qui domine le port en fait un point de vue exceptionnel, avec une surface d'occupation de 200 places. Réalisé sous la forme d'une construction hexagonale, le bâtiment s'intègre sur une plate-forme triangulaire. L'ensoleillement de même que la réverbération sont en partie atténués par le débordement des dalles sur l'enveloppe vitrée.

Caractéristiques

Prix au m ³ :	Fr. 312.—
(y compris fondation du radier)	
Cube SIA :	4865 m ³
Surfaces bâties :	
— rez-de-chaussée	375 m ²
— 1 ^{er} étage	360 m ²
Surfaces circulations libres :	
rez-de-chaussée et 1 ^{er} étage	745 m ²
Altitude :	374 m. 05

Construction

Structure : Dalles et piliers en béton armé propre. Fondations par radier général situé au niveau 373 m., soit 75 cm. au-dessus du niveau des eaux (moyenne d'été 372 m. 25).

Enveloppe : Les éléments vitrés des façades sont conçus sur châssis en acajou ; les parties pleines en panneaux peraluman.

Problèmes particuliers :

Terrain : En raison de l'aménagement de la plate-forme comblée sur les rives du lac et du terrassement prévu, la construction fut réalisée dans son infrastructure par un radier général de 50 cm. d'épaisseur. De plus, certaines parties de la dalle sur rez-de-chaussée sont posées sur des appuis glissants.

Bibliographie : AS 2 / Juin 1972